

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

DU JOURNAL,

Rue de P. Castellanos n. 162.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et le lendemain de fêtes exceptés. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

HONNEUR ET PATRIE 3

PRIX

DE L'ABONNEMENT

3 PIASTRES par mois.

MM. les Souscripteurs au PATRIOTE FRANÇAIS, qui n'auraient pas reçu les huit livraisons des GIRONDINS accordées comme prime, peuvent les réclamer aux distributeurs ou s'adresser au bureau du journal, rue Perez Castellanos, n. 162.

La Prime des SEPT PECHES CAPITAUX ne sera distribuée à MM. les abonnés y ayant droit, que dans le courant de la semaine prochaine.

MONTEVIDEO.

19 JUIN 1848.

DOCUMENTS OFFICIELS.

PROTOCOLE.

DE LA
NEGOCIATION DE PAIX
établie

PAR LES MINISTRES DES PUISSANCES MEDIATRICES

(Suite de la note 17.)

Cette vérité fut aussitôt reconnue par MM. les Plénipotentiaires qui en donnant reçu de cette note, félicitèrent le gouvernement de sa déférence et déclarèrent catégoriquement, bien qu'il ne fut pas de la compétence de deux gouvernements qu'il représentait, d'imposer aux parties les conditions d'une convention, qu'ils avaient des instructions pour indiquer comme bases principales de la dite convention, les quatre qu'ils proposaient plus bas. Ils exigèrent l'adhésion du gouvernement et renouvelèrent l'offre de leurs bons offices et même, si il était nécessaire, de se constituer en intermédiaires.

Le gouvernement répondit avec la même promptitude qu'il l'avait fait avant, déclarant son acceptation pure et simple des quatre bases proposées et remettant les autres dispositions de cette affaire pour le moment opportun; c'est à dire pour celui de la négociation qui devait naturellement s'établir après que les bases eussent été acceptées par les deux parties. Cette réponse, MM. les Plénipotentiaires, est un nouveau et solennel témoignage des

dispositions et des sentiments du gouvernement.

Mais le général Oribe n'eut pas le même procédé. Après 16 jour de retard, il trouva bon de répondre à MM. les Plénipotentiaires par une note datée du 21 et que LL. EE. ont défectueusement réputé être une acceptation des bases proposées. Cette réponse n'est rien de plus qu'une série d'articles qu'on ne sait si on doit considérer ces exigences préemptoires comme conditions d'acceptation ou si ce sont de simples propositions d'arrangement qu'il présente. Enfin, c'est tout, moins ce qu'on lui a demandé, en supposant que l'exigence de MM. les Plénipotentiaires ait été la même qui fut faite au gouvernement le 5 avril dernier.

Pour l'affirmer ainsi, le sousigné n'omet pas que si dans ce qu'a dit M. Villademoros il y a une acceptation, il est incontestable qu'elle n'est ni simple ni entière, mais conditionnelle, et dans ce cas, LL. EE. ne sauraient l'admettre. Si ce sont des propositions d'arrangement, le général Oribe établit une voie prématurée et inusitée qui donnerait seulement pour résultat l'équivoque du sens que le gouvernement et MM. les Plénipotentiaires ont voulu imprimer à la négociation actuelle. Ainsi, en avançant des propositions ou des exigences étrangères aux principes de l'affaire, le général Oribe pourrait donner lieu à ce qu'on l'accusât d'esquiver l'acceptation simple de la première base et de préparer ainsi des discussions désagréables que le gouvernement veut sincèrement prévenir.

Aujourd'hui, ayant égard à l'état de la négociation, tout ce qu'on doit faire, est d'obtenir des deux parties, la sanction pure et simple aux bases proposées. C'est seulement après qu'on l'aura obtenue et qu'on connaîtra le mode et la forme de s'entendre que pourront exister les propositions réciproques, les discussions et les conférences auxquelles elles donneront lieu, et que doivent intervenir MM. les Plénipotentiaires pour éplucher les difficultés qui pourraient se présenter, en vertu de leur offre spontanée et de la forme de l'acceptation faite par le gouvernement des bons offices de LL. EE. C'est au moins de cette manière que le gouvernement l'a toujours compris parce que c'est la marche la plus simple, prescrite par l'ordre naturel des idées et les pratiques usuelles des négociations de paix.

En outre, la réponse de M. Villademoros est une démonstration pratique de l'exactitude avec laquelle le sousigné avance que le général Oribe n'hadère pas aux bases proposées. Si première condition qui est incontestablement la base fondamentale de cette affaire, établi que le gouvernement actuel de Montevideo reconnaisse et

« respecte dans la personne de S. E. le brigadier général D. Manuel Oribe, le président légal de la République « Orientale de l'Uruguay. » Ensuite il s'occupe à dicter d'autres conditions analogues, et c'est seulement quand il a lassé tout préparé et disposé à son plaisir, qu'il parle récemment de l'évacuation du territoire de la République par les troupes argentines, d'autre ces paroles textuelles : « S. E. le président, brigadier général D. Manuel Oribe exerçant déjà, en vertu des bases précédentes, la plénitude de ses droits (de président) et considérant en conséquence l'inutilité des secours de son illustre allié le gouvernement de la Confédération Argentine, s'engage à restituer à celui-ci les troupes auxiliaires argentines, après s'être préalablement concerté avec lui sur les moyens les plus convenables à l'évacuation du territoire de la République. »

Que résulte-t-il de cela? Qu'il n'y a pas acceptation de la première base, proposée par MM. les Plénipotentiaires :—1.° Sur ce qu'elle dépend de l'accomplissement d'un fait étranger à l'intervention et qui, comme tel, ne peut nullement figurer dans ses exigences.—2.° parce que l'évacuation du territoire, comme on la promet, n'est pas une concession à la volonté des pouvoirs médiateurs, mais une conséquence du triomphe complet du général Oribe sur ses ennemis, et à laquelle ces pouvoirs ne peuvent pas même consentir sans se mettre en ouverte et manifeste contradiction avec la position qu'ils ont prise dans cette question, et sans violer tous les compromis d'honneur et d'intérêt qui pèsent sur eux :—3.° parce que l'accomplissement de cette clause a besoin d'être préalablement concerté avec un pouvoir étranger à la négociation et qui possède tous les moyens de l'inutiliser, soit en s'opposant ouvertement à ce qui est convenu, soit en prenant des mesures pour l'effrayer, qui la rendrait complètement illusoire ;—4.° parce que le fait se stipule comme postérieur à l'accomplissement du traité qu'on doit établir, ce qui est en ouverte opposition avec la volonté exprimée par les pouvoirs intervenants, et manifestée de la manière la plus solennelle et la plus uniforme par l'organe de leurs agens respectifs depuis 1842, et qui jusqu'aujourd'hui n'a pas même été modifiée par d'autres déclarations de même nature.

Mais ce n'est pas tout. Le général Oribe a entièrement repoussé la 4me base, et ce fait est une nouvelle preuve de cette vérité. Les gouvernements intervenants reconnaissant que, non seulement sous le rapport du désarmement des légions, mais spécialement de l'évacuation du territoire, la forme et l'usage peuvent compter les mêmes inconvénients en ce qu'elles présentent les

FEUILLETON DU PATRIOTE — 20 JUIN 1848.

LE FILS DE L'EMPEREUR.

MORT DU DUC DE REICHSTADT.

Il demanda et obtint de son aïeul la permission de faire un legs considérable au régiment de Gustave Wasa qu'il commandait. L'empereur autorisa depuis ce régiment à accepter ce legs et à inscrire sur ses drapeaux le nom du jeune prince.

Il fit demander sa mère, sa mère qui vivait loin de lui, dans son duché de Parme, et semblait l'avoir oublié depuis long temps. On lui écrivit ; on la pria de sa part de lui envoyer un berceau en vermeil qui devait se trouver à Parme et que la ville de Paris avait offert à l'impératrice le jour de sa naissance. Ce désir ne quitta pas la pensée du duc qu'il n'eut été satisfait. Le berceau arriva, sa mère le suivait.

Lorsqu'on le lui présenta, il en admira le beau travail et l'éclat avec ce saint et doux enthousiasme des mourans. Le feu de ses regards révélait l'agitation de ses idées. Il fit approcher ce berceau de son lit, le toucha ; puis avec une résignation religieuse pleine d'élévation et de douceur, il dit à ceux qui l'entouraient :

— Laissez le près de moi ; ce berceau et mon lit, voilà l'image des deux extrémités de ma vie. Il n'y a entre ce lit qui sera bientôt ma tombe, et ce beau berceau, que mes vingt-un ans, mon nom et des douleurs, et même rien que mon nom !

Il parut alors vivement souffrir.

— Oui, ajouta-t-il avec feu, laissez le près de moi. Mon berceau sera près de ma tombe.

Puis de grosses larmes coulèrent le long de ses joues dont la pâleur s'était animée.

L'arrivée de Marie Louise à Schœnbrunn amena des scènes d'une déchirante tendresse : cette mère avait retrouvé ses premiers sentimens, ce jeune homme pardonnait !.....

Le 22 juillet 1832, au point du jour, on vint avertir Gardeville que le duc de Reichstadt était au plus mal et le demandait. Gardeville n'avait pas vu le prince depuis quelques jours, l'ordre ayant été donné de ne laisser pénétrer personne auprès de lui. Il s'habilla à la hâte, fit seller son cheval, et arriva bientôt à Schœnbrunn. Lorsqu'il entra dans la chambre du moribond, qui semblait avoir pris une apparence funèbre, plusieurs personnes s'y trouvaient déjà dans l'attitude de la plus profonde tristesse : Marie Louise, l'archiduchesse Sophie, l'archiduc François et Malfatti étaient debout près du lit, contenant avec peine leur violent chagrin. Malfatti interrogeait chaque pulsation de cette existence à l'agonie et craignait chaque fois que ce ne fût la dernière. Des courtisans étaient rangés en demi-cercle dans le fond de la chambre et semblaient, sous le pâle jour qui les éclairait, autant de statues de la douleur. Au dehors le ciel était nébuleux, la brise soupirait mélancoliquement dans les feuillages, et les oiseaux s'éveillaient sans chanter. La nature prêtait ses tristes harmonies au deuil de Schœnbrunn.

Le duc de Reichstadt, la poitrine haletante, les yeux fer-

més, demeurait silencieux. Il paraissait avoir perdu connaissance. Tout à coup ses yeux se rouvrirent et il les promena doux et un peu hagards sur ceux qui l'entouraient. Il voulut leur sourire, mais ses lèvres ne parvinrent qu'à se contracter, accusant ainsi plus vivement ce cercle fatal qui se forme presque toujours autour de la bouche du moribond. Il prononça bientôt un nom, c'était le nom de Gardeville.

Guillaume s'avança vers le lit. Dès qu'il l'aperçut, le prince parut satisfait et lui fit signe d'approcher encore. Guillaume, le cœur horriblement gonflé, obéit.

— Je vous attendais, dit le prince avec un accent si faible qu'on l'entendait à peine. Je ne voulais pas mourir sans vous voir. J'ai plusieurs choses à vous dire.

Je vous écoute, monseigneur, répondit Gardeville d'une voix étouffée.

Le prince le considéra avec attendrissement.

— Ma mort vous afflige, mon ami, dit-il, et pourtant elle va vous donner le bonheur.... Noble cœur !....

— Monsieur, elle jettera un éternel regret dans ma vie.

Le prince fit un effort et lui tendit sa main. Guillaume mit un genou en terre et la couvrit de pleurs.

— Relevez-vous Gardeville, reprit le prince, et écoutez-moi bien. Je sens que j'ai à peine le souffle nécessaire pour ajouter quelques mots encore.

Gardeville se releva, le prince l'attira vers lui.

— Oui, oui, soupira-t-il, vous me regretterez longtemps bien longtemps, n'est-ce pas ? et elle aussi, ajouta-t-il. Ah ! vous lui permettrez de verser une larme à mon souvenir, ami. Vous serez si heureux !....

moysens faciles de tromper dans l'exécution, la réalité de ces opérations essentielles, ont cherché quelques garanties et ont cru trouver celle-ci dans la présence et l'intervention précise et directe de leurs forces dans l'accomplissement de ces actes. Cela est tellement vrai, que ces gouvernements ne se sont pas limités à offrir et à proposer, mais à dicter et à imposer aux deux parties l'obligation de se conformer à ce que ces deux faits, l'évacuation du territoire et le licenciement des étrangers sous les armes, s'effectuassent avec la coopération des forces navales des deux puissances.

En cas contraire, MM. les Plénipotentiaires n'auraient pas placé cette mesure dans l'invariable catégorie de base principale comme ils le firent dans leur note ci-dessus citée du 5 avril.

Or, le général Oribe en repoussant cette base, refuse aussi la réalisation de la première, parce qu'il détruit l'unique garantie, d'une autre côté bien incomplète, de l'entière exécution du traité et autorise le soupçon de mauvaises intentions, d'autant plus que l'acceptation de cette base ne lui porte aucun préjudice. C'est pourquoi le soussigné n'hésite pas à dire à MM. les Plénipotentiaires que selon son opinion, le général Oribe non seulement n'a pas accepté, mais qu'il a repoussé les bases proposées, parce que l'un est la conséquence de l'autre et que la négociation se trouve ainsi effectivement rompue.

A l'appui de cette assertion, le soussigné se permettra d'observer aussi à MM. les Plénipotentiaires que quand à ce qu'il a dit même relativement à la première base ne serait pas exact, le rejet isolé de la quatrième suffirait à lui donner tout le caractère de vérité qu'il possède. Puisque MM. les Plénipotentiaires ne sont pas négociateurs, mais de simples commissaires, ainsi qu'ils l'ont déclaré différentes fois au gouvernement; le fait de l'acceptation est indivisible parce qu'elle ne peut pas être admise par l'une et refusée par l'autre sans entrer de fait dans une négociation. Si le général Oribe repousse une base quelconque comme il le fait dès qu'il n'admet pas celle qui est relative à la coopération des forces navales, il détruit de fait cet acte et l'inutilise dans les conséquences qu'il devait produire.

C'est par ces motifs que le soussigné juge complètement inutile et inopportun de s'occuper aujourd'hui des différentes exigences ou propositions faites par le général Oribe dans la note du 15 avril passé; il prie MM. les Plénipotentiaires dans le cas où ils ne considéreraient pas la négociation comme rompue, comme ils en ont le droit, de daigner au moins l'obliger à ce que dans un court et préremptoire délai il donne personnellement son acceptation ou son refus aux bases proposées, et qu'il les fasse comme l'a fait le gouvernement et comme il doit le faire. Cet acte doit être personnel, même quand MM. les Plénipotentiaires auraient reconnu dans M. Villademoros le caractère d'organe du général Oribe avec lequel il se présente.

Ce procédé est de toute justice et de toute conséquence avec le caractère dont sont revêtus MM. les Plénipotentiaires. LL. EE. n'ayant aucun autre pouvoir que celui de faire connaître les résolutions et la volonté de leur gouvernement respectifs, sans faculté d'entrer dans aucun

genre de discussion, ainsi que MM. les Plénipotentiaires l'ont déclaré différentes fois au gouvernement, et cette déclaration n'ayant pas permis à S. E. M. le Président en donnant son acceptation qu'il y introduisit aucune condition et explication qui le modifiât, on ne saurait procéder d'une manière envers le général Oribe sans établir une inégalité entre les belligérants relativement aux puissances médiatrices, et qui changerait complètement le caractère de la mission que le gouvernement croit avoir été confiée à MM. les Plénipotentiaires.

S. E. M. le Président espère que LL. EE. MM. les Plénipotentiaires feront droit à sa demande et qu'il y verra le désir sincère dont il est animé pour donner à la République une paix réelle et durable, l'établissement solide de son indépendance et la pleine puissance de ses libertés souveraines.

Le soussigné profite de cette nouvelle occasion pour réitérer à LL. EE. MM. les Plénipotentiaires les assurances de sa plus haute considération.

MANUEL HERRERA Y OBES.

A LL. EE. les Plénipotentiaires de France et d'Angleterre MM. le baron Gros et Robert Gore.

N.º 19.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Montevideo, 20 mai 1848.

Les bruits qui circulent dans cette ville depuis quelques jours et que confirment les publications officielles du gouvernement de Buenos Ayres donnent presque la certitude que les négociations établies par MM. les Plénipotentiaires pour rétablir la paix et l'ordre dans la République, ne peuvent se poursuivre, et qu'au contraire elles se trouvent rompues par l'obstination tenace du gouverneur de Buenos Ayres et la soumission du général Oribe aux volontés et aux résolutions du gouvernement dont il dépend.

Dans un cas semblable, la prolongation de la situation produite par l'arrivée en ce port de MM. les Plénipotentiaires non seulement n'est plus motivée mais elle est encore inutilement ruineuse pour les intérêts de tout genre qui en dépendent, et pourrait même être mal interprétée si on ne lui mettait un terme prompt, juste et nécessaire. MM. les Plénipotentiaires sachant à quel point le gouvernement est compromis par les devoirs et les responsabilités qui lui imposent les institutions de la République, comprendront parfaitement toutes les complications et difficultés que lui attirerait un semblable état de choses.

S. E. M. le Président désirant éviter ces conflits et prévenir les mauvaises conséquences qui en résulteraient, m'a chargé de prier LL. EE. MM. les Plénipotentiaires de vouloir bien presser autant que possible la réponse du général Oribe, à laquelle se rapporte la note du 12 du courant de ce ministère, et de la communiquer au gouvernement pour adopter les résolutions nécessaires qu'elle demanderait.

J'ai l'honneur de réitérer à LL. EE. MM. les Plénipotentiaires les assurances de ma haute considération.

MANUEL HERRERA Y OBES.

A LL. EE. les Plénipotentiaires de France et d'Angleterre, MM. le baron Gros et Gore.

N.º 19.

Magellan, rade de Montevideo le 7 mai 1848.

Les Plénipotentiaires soussignés ont l'honneur d'envoyer à S. E. M. le Ministre des affaires étrangères la copie d'une note qui leur a été passée par ordre de S. E. M. le général Oribe, pour se plaindre de quelques infractions commises à la convention qui établit une suspension d'hostilités entre les parties belligérantes.

Les soussignés prient S. E. de vouloir bien prendre à cet égard toutes les mesures que le gouvernement de Montevideo jugera convenables.

Ils saisissent cette occasion pour renouveler etc.

Signé : baron Gros.

Signé : R. GORE.

A S. E. M. Manuel Herrera y Obes, ministre des affaires étrangères à Montevideo, etc., etc.

N.º 20.

Magellan, rade de Montevideo, le 7 mai 1848.

Les plénipotentiaires soussignés, ont reçu la note que S. E. M. le brigadier général D. Manuel Oribe leur a fait l'honneur de leur envoyer le 5 de ce mois pour se plaindre de quelques infractions commises par les forces armées, à la convention qui établit une suspension d'hostilités entre les parties belligérantes.

Il se sont empressés d'en donner connaissance au gouvernement de Montevideo en l'invitant à vouloir bien prendre à cet égard les mesures qui lui paraîtraient convenables. Les Plénipotentiaires soussignés profitent de cette occasion pour renouveler, etc.

Signé : baron Gros.

R. GORE.

A S. E. Manuel Herrera y Obes, etc., etc.

(Continuera.)

Le rembarquement des compagnies de marins français qui occupaient un poste de la ligne a produit quelque tristesse chez nos compatriotes.

Nous comprenons peu qu'on se laisse aller par des mesures aussi simples, qui sont d'ailleurs conseillées par les besoins du service militaire à bord, depuis que la garnison de la place a été renforcée de celle de Maldonado, cette mesure n'avait rien en elle-même qui pût inquiéter, car l'aide de nos braves marins n'était plus nécessaire. Nous savons que les ennemis de la cause, ont merveilleusement exploité le découragement causé par cette décision, mais nous aurions voulu qu'on pensât en même temps que la légation française, en fournissant au gouvernement un subside mensuel de f. 200,000, pour servir au maintien de la garnison, faisait beaucoup plus, que de lui prêter l'auxiliaire d'une centaine d'hommes.

Comme mesure politique le subside a beaucoup plus de gravité que tout autre moyen coercitif, il engage, il lie la France. Le rembarquement des marins ne peut donc avoir aucune signification politique; c'est une simple nécessité du service.

D'ailleurs il reste toujours un poste de nos marins à la douane; c'est peut-être suffisant pour l'effet moral.

— o —

— Monseigneur, elle pourra pleurer en liberté celui qui s'est dévoué pour elle ! Si jamais je la trouble dans sa douleur, ce sera pour mêler mes larmes aux siennes !

— Bien, mon ami, bien !

— Une faiblesse le força de s'interrompre ; mais il reprit après un moment :

— Un mot encore, dit-il. Je veux vous parler de la France.

— Tous les cœurs vraiment français, monseigneur, porteront votre deuil, se hâta de dire Gardeville.

— Peut-être. Mais, dites-moi, bientôt sans doute vous retournerez en France ; car, quelle que soit l'opinion d'un homme, il ne doit pas plus en vouloir à sa patrie qu'à sa mère, fût-elle coupable ?

Et comme malgré lui, il regardait Marie Louise.

— Vous avez raison, monseigneur, et je veux revoir mon pays, répondit Gardeville.

— Eh bien ! reprit le duc de Reichstadt avec une subite exaltation, dites à vos amis, aux miens, que je meurs avec le regret de ne pouvoir embrasser la colonne !!!

A ces mots, ses membres se raidirent et sa tête demeura immobile sur l'oreiller, comme si le dernier souffle se fût éteint en lui.

Guillaume avait le cœur déchiré ; il n'osait laisser un libre cours à sa douleur, et fit un mouvement pour se retirer. Le prince s'agita au même instant, souleva péniblement ses lourdes paupières, et, s'adressant à Guillaume :

— France !... Béatrix !... murmura-t-il. Ah ! rendez l'une heureuse, Gardeville... et n'oubliez pas de

dire combien aussi j'aimais l'autre !...

Puis le fils infortuné de Napoléon, en proie comme son père à des souvenirs désespérants, consumé comme lui par l'effervescence d'une énergie refoulée sur elle-même, sans issue et sans but, épuisé par de longues souffrances, mais conservant encore toute sa raison, passa lentement sa main sur son front déjà mort, et proféra encore quelques paroles qui tombèrent de ses lèvres comme l'expression d'une pensée inachevée.

— Oui !... sans gloire !... pour la France !... Ah ! mon père !... mon père !...

Ces mots furent les derniers qu'il prononça.

Le duc de Reichstadt n'est plus ! dit Malfatti d'une voix poignante et solennelle.

Et, comme si l'on n'attendait que cette parole pour laisser éclater un désespoir péniblement contenu, Marie-Louise, l'archiduchesse Sophie et tous les assistants s'agenouillèrent en sanglotant.....

Les obèques du duc de Reichstadt eurent lieu le 24 juillet 1832. La simplicité y présida, comme pour tous les membres de la famille impériale. Une division de hussards précédait une voiture de cour à six chevaux, dans laquelle se trouvait le commissaire de la cour, qui, selon l'usage, fut obligé de frapper à la porte des Capucins pour obtenir l'entrée du défunt, en déclarant son nom et son rang. Cette voiture était suivie du catafalque; des porteurs de torche marchaient à côté; des grenadiers et des divisions de hussards formaient le cortège. Les princes et les princesses de la famille impériale, ainsi que la haute noblesse, s'étaient déjà rendus à l'église. Les princesses

accompagnèrent le cercueil jusqu'au caveau. Le temps fastueux des funérailles; une foule immense encombrait les rues, et toutes les classes témoignaient par leur tristesse la vive part qu'elles prenaient à cette cérémonie funèbre.

Il y avait au milieu de cette multitude trois personnes en grand deuil, trois personnes que nous connaissons.

L'une, dans une élégante calèche armée était Mme de Laverney, qui s'efforçait de réprimer le duc de Reichstadt comme un caprice évanoui.

La seconde était Mme Suller qui, cachée dans un landau, stores fermes, pleurait un ami et priait pour lui du fond du cœur.

Guillaume de Gardeville, enfin, suivait le convoi, à pied, tête nue, le désespoir dans l'âme.

Nul sans doute n'était plus affligé ! Nul ne devait regretter et pleurer plus longtemps le fils de l'empereur que Gardeville et Béatrix.

Ils ne se marièrent qu'après six mois de deuil.

FIN.

La goëlette *Carmen*, venant de *Corrientes*, chargée de yerba, de tabac et d'autres marchandises fut abordée dans le Parana, à l'endroit nommé *el Paso de Antequera* par un pailleur pirate qui s'empara d'une partie du chargement et d'une somme de cent et quelques onces d'or. (Comercio.)

La corvette *l'Expéditive* veille au port du *Buceo*; la *Venus* à de *Maldonado*; l'*Alsacienne* occupe *Santa Lucia*; le brick goëlette *l'Agathe* est en station à *Martin Garcia*.

Sept soldats du camp assiégeant ayant appartenu à la garnison de cette place, se sont passés dimanche à notre ligne. Ils faisaient partie d'un corps d'artillerie nouvellement créé et qui se composait de 200 hommes dont aucun n'était encore armé. Ils ont amené cinq chevaux.

France.

Le gouvernement provisoire vient d'autoriser par un décret MM. les collecteurs et assesseurs à diminuer d'un 45 pour cent, les contributions de cette année qui leur paraissent individuellement oppressives. Un autre décret nommé M. Arago au ministère de la guerre et au lieutenant colonel *SCHARRAX* son secrétaire. M. Arago conservera provisoirement le ministère de la marine.

—Un troisième décret établit une contribution à prélever sur le solde des fonctionnaires de l'Etat.

—M. *Garnier Pagès* dépose le portefeuille des finances. Le célèbre banquier, *Achille Fould*, serait, dit-on, appelé à lui succéder. Cette nomination comblerait les vœux de tout le commerce français.

—Paris jouissait de la plus parfaite tranquillité. Les dernières nouvelles de Lyon, annoncent le complet rétablissement de l'ordre dans cette ville.

—Les élections des officiers de la garde nationale sont terminées. Les candidats républicains ont été élus.

—La *Gazette* de Lyon du 4, annonce la proclamation de la République en Savoie. Cette nouvelle douteuse n'est pas confirmée par les lettres particulières de la même date.

—Les nouvelles de l'Irlande sont alarmantes. Les étudiants de *Trinity College*, se sont armés en défense du gouvernement et les membres de la *Royal Dublin Society* ont suivi leur exemple. De nouvelles troupes sont arrivées d'Angleterre. Les membres du *REPEAL* déploient une grande énergie et sont vigoureusement appuyés dans toutes les provinces.

PARTIE COMMERCIALE.

CHANGES.

Londres. 39 à 39½ pen. par piastre courante.
Paris. fr. 5 10 à fr. 5 15 par patacon.
Rio Janeiro. 10 p. 0/0 prime nominale.



MARINE.



MOUVEMENT DU PORT.

ENTRÉES—18 JUIN.

Manifeste du brick sarde "Hydra" — 43 c. marchandises. 1 ballot idem, 1 malle idem, 39 barrils huile 70 idem châtaignes, 4 caisses idem, 2 pipes idem, 46 c. vin, 3 idem fromages, 408 id vermicelles, 600 carreaux de marbre, 3 barrils œufs, 2 idem conserves, 7 id. huile, 2 idem légumes, 4 caisses phosphores, 1 idem bougies, 6 idem grains, 1 barril vinaigre, 17 ballots papier gris, 3 caisses semouille, 8 caisses limons, 132 sacs ris, 6 c. bouchons, 1 grenier poissons secs, 2 c. drogues, 10,000 cartons, 3 caisses papier, 4 idem gomme, 2 idem manne, 18 balais lignes et filets, 13 quintaux étoupe, 20 bls raisins frais, 14 jarres idem, 10 caisses saucissons, 290 balais, 17 barrils vin blanc, 1 c. fusils de chasse.

De Rio Grande le 6 courant, goëtte française "Parana," de 70 tonneaux, capitaine Lamorvonnais, à Bertran Lebreton, avec 880 sacs maïs, 66 id. orge, 1 idem chevrettes, 13 idem maïs, 1 caisse oranges, 1 portion pomme de terre, 8 porcs, 43 sacs farine de manioc, 3 bls idem, 2 idem œufs, 2 caisses bougies, 8 sacs batatas, 16 têtes de bétail, 100 citrouilles.

du 19.
De Rio Grande le 17, brick goëlette orientale "Paquete de Rio Grande," de 196 tonneaux, capitaine Bayess, à ordre, avec 66 têtes de bétail.
De Rio Grande le 2 juin, brick goëlette sarde "Union," 99 tonneaux, capitaine Souto, à ordre, avec 817 sacs farine de manioc, 25 idem de café, 1 sacs instruments d'écriture, 110 barriques sucre, 3 caisses médecine, 2 idem et 4 barriques cigares.

MOULLES HORS DU PORT.

Barque anglaise "Isabelle," de Liverpool.
Barque id. "Spawick," de idem.
Barque id. "Mogul," de Troon.
Barque prussienne "Cesar," de Memel.
Brick danois "Cimbria," de Hambourg.
Goëtte idem "Ganeus," de idem.
Brick sarde "Express," de Gènes.

AVIS NOUVEAUX.

AVIS A MM LES ABONNES.

Nous reproduisons aujourd'hui les pages des Sept Pêchés Capitaux, 201, 202, 203 et 204 publiées dans le PATRIOTE du 21 mai, parce qu'elles avaient été mal placées sous presse et par conséquent ne se suivaient pas.

AU PUBLIC.

La société qui existait au café du GLOBE, entre MM. Labastie Jules et Cazeaux, étant dissoute, les personnes qui ont des comptes avec l'établissement, sont priées de venir les présenter aujourd'hui 20 à midi, afin de procéder à la liquidation.

A. Cazeaux.

A louer pour un homme seul, une salle meublée ou non meublée, donnant sur la rue. S'adresser rue du Cerro n. 23.

Se alquila una sala con muebles ó sin ellos como para hombre solo. Dirijanse á la calle del Cerro número 23.

—Sur votre discrétion?

—Je ne demande qu'une chose à Mademoiselle, répondit la gouvernante de plus en plus charmée de ce début, que Mademoiselle me mette à l'épreuve... elle me jugera.

—Eh bien! je vais vous mettre à l'épreuve....

—Quel bonheur!.... une marque de confiance de la part de Mademoiselle!

—Oui.... une marque d'extrême confiance.... et j'espère que vous la mériterez....

—Je jure à Mademoiselle, que....

—C'est bien, je vous crois, dit Ernestine en interrompant les protestations de sa gouvernante, mais, dites-moi, il y a aujourd'hui huit jours.... vous m'avez demandé.... de vous accorder votre soirée du lendemain.... pour aller à une petite réunion que donne chaque dimanche une de vos amies, nommée.... comment s'appelle-t-elle? J'ai oublié son nom.

—Elle s'appelle Mme Herbaut, Mademoiselle. Cette amie.... a deux filles, et chaque dimanche elle réunit quelques personnes de leur âge.... Je croyais l'avoir dit à Mademoiselle en lui demandant la permission d'assister à cette réunion.

—Et quelles sont ces jeunes personnes?

—Mais, Mademoiselle, répondit la gouvernante, ne voyant pas où Mlle de Beaumesnil voulait en venir, les jeunes filles qui fréquentent la maison de Mme Herbaut, sont, en général, des demoiselles de magasin, ou bien

encore de jeunes personnes qui donnent des leçons de musique ou de dessin.... Il y a aussi des teneuses de livres de commerce.... Quant aux hommes, ce sont des commis, des artistes, des clercs de notaires.... mais tous braves et honnêtes jeunes gens; car Mme Herbaut est très sévère sur le choix de sa société en hommes et en femmes; cela se conçoit: elle a des filles à marier.... Et entre nous, Mademoiselle, c'est pour arriver à les établir qu'elle donne ces petites réunions....

—Ma chère Lainé, dit Ernestine, comme s'il se fut agi de la chose la plus simple du monde, je veux assister à l'une des réunions de Mme Herbaut.

—Mademoiselle.... s'écria la gouvernante qui croyait avoir mal entendu, que dit Mademoiselle?

—Je dis que je veux assister à l'une des réunions de Mme Herbaut.... demain soir, par exemple.

—Ah! mon Dieu, reprit la gouvernante avec stupeur, c'est sérieusement que Mademoiselle dit cela?

—Très sérieusement....

—Comment! vous, Mademoiselle, vous! chez de si petits bourgeois.... mais c'est impossible, Mademoiselle n'y songe pas.

—Impossible!.... pourquoi?

—Mais, Mademoiselle, M. le baron et Mme la baronne n'y consentiront jamais!

—Aussi, je ne compte pas leur faire cette demande....

La gouvernante ne comprenait pas encore et reprit:

de l'armée d'Afrique, nommé le capitaine Comtois; il lui tendit cordialement la main.

—Bonjour, mon cher Comtois, je ne m'attendais pas à vous retrouver ici.... quoique vous soyez chez vous ajouta Gerald en montrant du regard les fortifications.

—Ma foi oui, mon cher.... nous piochons ferme; l'ouvrage avance.... je suis le général en chef de cette armée de braves manœuvres et de mignons que vous voyez là bas.... En Afrique, nous faisons sauter les murailles, ici nous en élevons.... Ah! gal vous venez donc voir nos travaux?

—Oui, mon cher.... une vraie curiosité de Parisien.... de badaud.

—Ah! gal quand vous voudrez.... ne vous gênez pas.... je vous conduirai partout.

—Mille remerciements de votre obligeance, mon cher Comtois.... un de ces jours je viendrai vous rappeler votre promesse.

—C'est dit, venez sans façon déjeuner à la cantine, car je campe, là-bas.... ça vous rappellera nos bivouacs.... vous retrouverez d'ailleurs au camp quelques *Bédouins*.... Eh! mon Dieu! j'y pense! vous vous souvenez de Clarville, lieutenant des spahis, qui, par un coup de tête, avait donné sa démission, afin de pouvoir, un an après, avoir la facilité de se couper la gorge avec le colonel Duval, auquel il a coupé en effet, non la gorge, mais le ventre?

—Clarville?... un brave gargon? ... je me le rappelle parfaitement.

—Eh bien! une fois sa démission donnée, il n'avait qu'une petite rente pour vivre.... une faillite la lui a enlevée, et si le hasard ne me l'avait fait rencontrer, il mourrait de faim.... Heureusement, je l'ai pris comme conducteur de travaux, et au moins, il a de quoi vivre....

—Pauvre gargon.... tant mieux.

—Je crois bien; d'autant plus qu'il s'est marié.... un mariage.... d'ailleurs.... c'est-à-dire sans le sou.... deux petits enfants par la dessus.... vous jugez.... Enfin il met à peu près les deux bouts.... mais à grand-peine, j'ai été le voir; il demeure dans une petite ruelle au bout de la rue de Monceau.

—Au bout de la rue de Monceau? dit vivement Gerald, pardieu! il faudra que j'aille aussi le voir, ce brave Clarville.

—Vrai! eh bien! vous lui ferez un fameux plaisir, mon cher Senneterre, car, lorsqu'on est malheureux, les visiteurs sont rares....

—Et le numéro de la maison?

—Il n'y a que cette maison dans la ruelle. Dam, vous verrez, c'est bien pauvre, toute la petite famille occupe là deux mauvaises chambres.... Mais diable! voici le second coup de cloche, dit le capitaine Comtois en entendant un tintement redoublé, il faut que je vous quitte, mon cher Senneterre, pour faire l'appel de mon monde.... adieu.... n'oubliez pas votre promesse....

—Non certes....

Hamard, coiffeur, rue du 25 de Mai, n. 129
a l'honneur de prévenir les élégans de cette capitale qu'il vient de recevoir un riche assortiment de cravattes de satin, du dernier goût, qu'il vendra au plus juste prix.

De jolies plantes pour garnir l'intérieur d'une cour, des arbres fruitiers. S'adresser rue de Buenos Aires, n. 176, dans la seconde cour.

A VENDRE
EN CROS ET EN DETAIL,
Des semelles du Paraguay première qualité, chez MM. Hervé frères, rue Sarandí n. 265 ; le magasin est ouvert depuis 9 heures du matin jusqu'à midi, et de 2 heures jusqu'à 4.

ATELIER DE RELIURE ET CARTONNAGE.
H. Lagouardere a l'honneur de prévenir le public qu'il fait toute sorte de reliures et toute espèce d'ouvrages en carton; il se charge également du collage et du vernissage des tableaux et cartes géographiques et des réparations des livres de commerce à domicile. Il espère mériter la confiance qu'on voudra bien lui accorder. Rue Paraná, n. 12.

EN VENTE.
A L'IMPRIMERIE DU PATRIOTE.
Les œuvres ci après, reliées ou brochées.
Les Mystères de Paris.
Le Juif Errant.
La Gogone.
Les Mystères de l'Inquisition.
Gingenes ou Lyon en 1793.
Les Pechés Mignons.
Ces divers ouvrages se vendent à des prix très modérés.

AU GRAND RABAIS!

Rue du Vingt Cinq Mai, n. 286.

MM. Chaubin et Desmaries, préviennent le public qu'ils viennent de recevoir de France un assortiment considérable de paltots confectionnés à la dernière mode, en draps des fabriques de Sedan et Louviers, ouatés tout doublés en soie et en velours, qu'ils vendront eu égard aux événements au prix excessivement bas de quinze patacons.

Ils ont reçu aussi un assortiment complet de pantalons en casimir d'Elbeuf, premier choix taillés et confectionnés à la dernière élégance, et qu'ils vendront, desirant de s'attirer la confiance du public de Montevideo, aux prix de six et sept patacons.

A LOUER.

Deux chambres garnies au premier étage, pour des hommes seuls, s'adresser à la Salle de Commerce, au Môle.

A NOS ABONNES.

La première partie de l'Histoire des Girondins est terminée. Nous suspendons momentanément la publication de cet ouvrage pour donner à nos souscripteurs la continuation, jusqu'à la fin du second volume, des Sept Pechés Capitaux, dont cinq livraisons ont déjà été publiées. Messieurs les abonnés qui n'ont pas souscrits à cet ouvrage pourront se procurer les livraisons publiées à l'imprimerie du Patriote.

Ceux de nos souscripteurs qui ont droit à la prime des 8 livraisons des Girondins, publiées séparément d journal, pourront les réclamer dans le courant de la première quinzaine du mois de mai.

AVISO AL PUBLICO.

En la Zapateria de Truffel, calle del Rincon, n. 37, se acaba de sacar un elegante surtido de zapatos en goma elástica, dichos impermeables, propios para la presente estacion, que se venderán a precio muy moderado.

AVIS AUX AMATEURS.

Truffel, bottier, rue du Rincon, n. 37, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un assortiment complet de souliers en gomme élastique imperméables, propres pour l'hiver, garantissant l'eau et le froid, à un prix modéré.

COURS

DE

CHIMIE ELEMENTAIRE

APPLIQUÉE AUX ARTS

par

J. LENOBLE

Pharmacien de Montevideo, membre de la société de pharmacie de Bordeaux, etc.

Un volume broché, orné de 21 planches tirées à part.
PRIX : 3 PATACONS.

Avis aux pères de famille.

Madame Rosselin a l'honneur de prévenir le public qu'elle vient d'ouvrir une école pour les jeunes demoiselles dans laquelle on enseignera l'espagnol, le français, l'arithmétique, l'histoire, la couture et la broderie. Madame Rosselin emploiera tout son zèle pour contenter les personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance, son établissement est situé rue du Rio Negro, dans la nouvelle ville, maison de M. Bazac numéro 200.

AVIS.

M. Jean Ploison, desirant se placer, soit comme capataz, soit comme ouvrier dans une fabrique de chandelles, ou pour tout autre emploi.

Il donnera sur sa conduite des renseignements très satisfaisants à son adresse : rue des Trente Trois n° 45.

Le propriétaire-gérant, Jh. REYNAUD.

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Perez Castellanos n° 162.

— Ainsi je puis dire à ce brave Clarville que vous l'irez voir?
— J'irai.... peut-être demain.
— Tant mieux.... vous le rendrez bien heureux.... Adieu, Senneterre.
— Adieu.... mon cher.... et à bientôt....
— A bientôt donc. N'oubliez pas l'adresse de Clarville.
— Je n'ai garde de l'oublier, pensa Gerald, la ruelle où il demeure doit borner le jardin de la maison où je viens de voir cette adorable jeune fille.

Pendant que le capitaine doublait le pas afin d'aller gagner une espèce d'agglomération de cabanes en planches, que l'on voyait au loin, Gerald, resté seul, se promena encore longtemps avec une sorte d'agitation fiévreuse.

Le soleil déclinait lorsqu'il sortit de sa rêverie.

— Je ne sais pas ce qu'il adviendra de tout ceci, se dit-il; mais, cette fois.... et c'est la seule, je le sens.... je suis pris.... et très sérieusement pris.



Première Partie.

L'ORQUEIL.

LA DUCHESSE.

DEUXIEME VOLUME.

VII.

Malgré l'impression profonde et si nouvelle que Gerald avait conservée de son entrevue avec Herminie, il s'était rencontré avec Ernestine de Beaumesnil; car, selon les projets des la Roचाigué, la plus riche héritière de France avait été, soit indirectement, soit directement, mise en rapport avec ses trois prétendants.

Un mois environ s'était passé depuis ces différentes présentations et depuis la première entrevue de Gerald et d'Herminie, entrevue dont on saura plus tard les suites :

Onze heures du soir venaient de sonner.

Mlle de Beaumesnil, retirée seule dans son appartement, semblait réfléchir profondément; sa physionomie n'avait rien perdu de sa douceur candide.... mais parfois un sourire amer.... presque douloureux.... contractait ses lèvres, et son regard annonçait alors quelque chose de résolu, qui contrastait avec l'ingénuité de ses traits.

Soudain Mlle de Beaumesnil se leva, se dirigea vers la cheminée, et posa la main sur le cordon de la son-

nette.... puis elle s'arrêta un moment, indécise et comme hésitant devant une grave détermination. Paraissant enfin prendre un parti décisif, elle sonna.

Presque aussitôt parut Mme Lainé, sa gouvernante, l'air obséquieux et empressé.

— Mademoiselle.... a besoin de quelque chose?

— Ma chère Lainé.... asseyez-vous là

— Mademoiselle est trop bonne....

— Asseyez-vous là, je vous en prie, et causons....

— C'est pour obéir à Mademoiselle, dit la gouvernante, très surprise de la familiarité de sa jeune maîtresse, qui l'avait toujours traitée jusqu'alors avec une extrême réserve.

— Ma chère Lainé, lui dit Mlle de Beaumesnil d'un ton affectueux, vous m'avez souvent répété que je pouvais compter sur votre attachement?

— Oh! oui, Mademoiselle.

— Sur votre dévouement?....

— Il est à la vie, à la mort.... Mademoiselle.